

## Règlement

# Fonds Médiathèques - 2024

### **La mission médiathèques au sein du pôle Formation et développement des établissements, Direction d'appui au réseau culturel.**

Intégrée au sein du pôle « Formation et développement des établissements », la mission médiathèque s'inscrit dans une démarche tournée vers le développement des établissements dans leur ensemble et dans la dynamique insufflée par la feuille de route de la direction au réseau culturel français à l'étranger. Les différents outils mis à disposition des établissements du réseau par l'IF ont pour but :

- d'accompagner l'intégration des médiathèques dans la politique globale des postes : synergie avec l'ensemble des services, croisement des disciplines et des savoirs ;
- d'encourager l'évolution des médiathèques vers des espaces de vie, d'échanges et de découvertes, inspirés des tiers lieux : pratiques et aménagements plaçant l'utilisateur au cœur des projets ;
- de faire des médiathèques des vitrines de l'attractivité de la France : mise en valeur de l'innovation et de l'attractivité de la France (tourisme, mobilité étudiante, gastronomie etc.).

En 2024 cet accompagnement se fera en incitant les établissements à s'emparer de deux priorités portées par l'Institut français Paris :

- l'établissement est encouragé à développer une approche éco-responsable de son activité ;
- dans le cadre de la diplomatie féministe de la France, les établissements sont appelés à poursuivre un objectif d'égalité entre les femmes et les hommes, dans le choix de leurs projets et leur organisation.

### **Le dispositif comporte trois volets :**

- **l'Expertise Médiathèques (EM) :**  
L'Expertise Médiathèques vise à accompagner les postes qui souhaitent faire évoluer leur médiathèque, que ce soit en termes de lieu, de collections ou de fonctionnement.  
Les Expertises médiathèques permettent au poste de définir des orientations stratégiques et, le cas échéant, de préparer la demande de soutien dans le cadre du FM.
- **Le Fonds médiathèques (FM) :**  
L'Institut français met à disposition des établissements du réseau culturel français à l'étranger (Alliances françaises conventionnées et Instituts français de recherche inclus), un fonds destiné à soutenir les projets de modernisation et d'évolution des médiathèques autour de trois grandes priorités : évolution vers des tiers lieux, apprenants de français et jeune public.

- **La formation :**

Le pôle Formation du réseau de l'Institut français accompagne les postes qui souhaitent monter des projets de formation dans le cadre du Plan d'Appui à la formation et à la professionnalisation.

**Les Instituts français et les Alliances Françaises sont éligibles aux trois actions menées par l'IF.**

Ces trois dispositifs sont accessibles sur la **plateforme IFprog** de l'Institut français.

## 1- Contexte

Le Fonds Médiathèques vise à accompagner la modernisation des médiathèques (aménagement, nouveaux services, médiation innovante). L'inscription du projet de la médiathèque dans la politique globale de l'établissement, la formation des agents, la mise en œuvre de la démarche qualité, l'impact et l'interaction du projet avec les autres services de l'établissement, constituent une priorité. La cohérence du projet médiathèque avec les autres appels à projets de l'IF auxquels le poste aurait répondu fera également l'objet d'une attention particulière lors de la commission.

L'établissement est encouragé à développer une approche éco-responsable de son activité, en particulier : efforts de réduction de l'impact environnemental (mutualisation des déplacements, alimentation, choix de solutions techniques moins carbonées...), attention portée au cycle de vie des matériaux (acquisition de matériel, fournitures, conception de décors). Les postes sont incités à rendre compte de cette approche lors du dépôt de candidature.

Par ailleurs, dans le cadre de la diplomatie féministe de la France, l'Institut français et le réseau culturel français à l'étranger sont appelés à poursuivre un objectif d'égalité entre les femmes et les hommes, dans le choix de leurs projets et leur organisation.

Les Postes voudront bien préciser leur politique en faveur du développement de la culture de l'égalité femmes-hommes (formation, actions de sensibilisation à l'égalité et à la lutte contre les discriminations et les stéréotypes, projets prenant en compte les enjeux de l'égalité femmes-hommes et valoriser une approche paritaire, choix des intervenants, politique envers les prestataires et tout autre élément pertinent).

*L'argumentaire sur ces deux sujets est à renseigner directement dans le champ correspondant (2000 signes max.) sur la plateforme ifprog. et sera pris en compte comme élément d'appréciation des projets par le jury lors des commissions.*

## 2- Axes stratégiques

Le dispositif de soutien aux médiathèques proposé par l'IF en 2024 met l'accent sur des projets de modernisation qui visent à conquérir de nouveaux publics ou à développer la relation aux publics de la médiathèque. Une attention particulière sera portée sur les projets mettant en œuvre une médiation innovante et des actions participatives, ainsi que les établissements privilégiant la mise en place de partenariats ou le travail en réseau.

En 2024, le Fonds Médiathèques soutient prioritairement des projets qui participeront d'une dimension globale « établissement », à savoir : collaboration avec d'autres services pour atteindre un objectif commun, réflexion commune sur les publics, évolution du projet d'établissement, réflexion

sur la notion de tiers lieu, impact du projet dans la mise en œuvre de la démarche qualité.

Pour ce faire, le projet Fonds Médiathèques pourra s'articuler avec d'autres projets déposés dans le cadre du Plan d'aide aux formations, des appels à projets Transformation Numérique ou Novembre Numérique, et des actions conduites dans le cadre de la démarche qualité.

Par ailleurs, le soutien de l'IF pourra permettre :

- d'accompagner l'évolution des médiathèques vers des espaces d'échange et de découverte plaçant l'utilisateur au cœur du projet ;
- d'imaginer de nouvelles formes d'actions ou de nouveaux services aux usagers permettant de conquérir et/ou de fidéliser de nouveaux publics ;
- de mettre en place de nouveaux modes de fonctionnement et de collaboration à l'échelle locale ou régionale.

Des exemples de projets réalisés les années passées sont visibles sous forme de fiches dans la **sphère Livre et médiathèques sur la plateforme Whaller** (<https://my.whaller.com/sphere/xu1ovo>).

En 2023, le Fonds Médiathèques a soutenu 41 projets sur 62 dossiers déposés. Le montant moyen de l'aide était de 7 585 €.

### 3- Critères d'éligibilité

- Présenter un **projet de service et/ou un plan stratégique** à moyen terme pour la médiathèque ;
- Consacrer à la médiathèque des **moyens financiers et humains** suffisants pour assurer son attractivité (les projets de médiathèque ne disposant pas de budget d'acquisition ou de personnel dédié ne seront pas retenus) ;
- Mettre en avant de façon explicite l'inscription du projet dans une démarche établissement (le projet permet de réaliser un ou plusieurs objectifs de l'établissement : modernisation des services au public, recherche de nouveaux publics, développement de la démarche qualité etc.)
- **Budget minimal** des projets présentés au Fonds Médiathèques : **10 000 €** (montant minimal de l'aide accordée par l'IF : 5 000 €).

### 4- Modalités de soutien

Les soutiens accordés par l'IF vont **de 5 000 € à 20 000 €** et peuvent couvrir jusqu'à **50% du budget global du projet**.

Les dépenses liées à **l'achat de matériel** (matériel informatique, mobilier) ne sont éligibles qu'à hauteur de **30% du soutien accordé**.

La contribution est versée au moment de la notification de l'aide. Pour les montants de moins de 8000 euros, l'aide est versée en une seule fois dans les 10 jours qui suivent la réception de la lettre de notification. Pour les montants supérieurs, la subvention est versée en deux fois (70% au moment de la notification et 30% au moment du bilan).

## 5- Commission et critères de sélection

Une commission de sélection, composée de représentants du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, du ministère de la Culture et de l'IF ainsi que de professionnels extérieurs se réunira en décembre 2023. Les critères suivants feront l'objet d'une attention particulière :

- **l'inscription du projet dans une démarche « établissement »** ;
- les argumentaires sur l'écoresponsabilité et l'égalité homme-femme ;
- la logique de réseau dans les postes disposant de plusieurs implantations (IF/AF) – sauf cas particulier argumenté, **pas plus d'un projet par pays** ;
- le développement de **partenariats locaux** ;
- les actions de **médiation** envisagées dans le cadre des projets ;
- la conquête de nouveaux **publics** et le développement de lieux conviviaux et ouverts ;
- l'utilisation et le développement de la plateforme **Culturethèque** lorsque cela est approprié ;
- le **niveau de formation** du personnel aux outils et ressources mentionnés dans les projets (notamment sur les outils numériques et les jeux vidéo) ;
- le détail du **budget** avec les différents axes de dépenses.

## 6- Calendrier

Ouverture de la plateforme IFprog pour dépôt des projets : septembre 2023

Clôture de l'appel à projets : 15 novembre 2023.

Commission : décembre 2023.

## 7- Accompagnement de l'IF et contacts

Afin d'accompagner les postes dans la définition de leurs projets et programmations, plusieurs outils de l'IF sont mis à disposition du réseau des ressources sur le site [www.institutfrancais.com](http://www.institutfrancais.com) et/ou dans la sphère [Livres et médiathèques sur la plateforme Whaller \(https://my.whaller.com/sphere/xu1ovo\)](https://my.whaller.com/sphere/xu1ovo), pour plus de précisions sur certaines thématiques telles que les ressources numériques ou la bibliothèque troisième lieu, ainsi que pour des exemples de projets et bonnes pratiques du réseau : **Fonds Médiathèques – Fiches projets réalisés** (présentation des projets menés à bien dans le cadre du FM), le **vade-mecum des médiathèques**, le **Guide de la médiathèque verte**, réalisé par la Médiathèque de la Canopée la fontaine, Paris en 2021.

L'IF se tient à la disposition des postes pour toute précision et pour échanger en amont du dépôt des dossiers sur la nature des projets.

### Contacts :

Iman NOËL, Responsable du pôle Formation et développement des établissements  
[iman.noel@institutfrancais.com](mailto:iman.noel@institutfrancais.com)

Adèle CALZADA, chargée de mission Médiathèques et Innovation  
[adele.calzada@institutfrancais.com](mailto:adele.calzada@institutfrancais.com)